

Chiffres clés & facteurs de risque



Une femme sur cinq a déjà été victime de harcèlement sexuel au travail en France.



Ce phénomène massif touche l'ensemble des secteurs professionnels et n'exclut aucune entreprise. Pourtant, les victimes n'ont souvent pas d'autres choix que de garder le silence, par peur des conséquences professionnelles et de l'isolement :

30% n'en parlent jamais à personne et 70% n'en informent pas leur employeur.

En effet, pour 40 % de celles ayant dénoncé les violences, la résolution s'est effectuée à leur détriment, avec des conséquences directes sur leur emploi.

Attention : le code du travail interdit toute forme de sanction à l'encontre des personnes ayant subi, refusé de subir ou témoigné de faits de harcèlement sexuel (cf fiche Obligations de l'employeur).

Certains modes de l'organisation du travail aggravent davantage le risque de survenue de ces violences :

- ✓ Une faible mixité
- ✓ Un secteur très hiérarchisé ou au contraire très peu hiérarchisé
- ✓ Des conditions d'emploi précaires (CDD, intérim...)
- ✓ Le lien avec le public/les usagers
- ✓ Des conditions de travail atypiques (travail le soir/la nuit, isolement ...)

D'autres facteurs individuels peuvent également augmenter le risque de survenue de ces violences.

Ainsi les personnes les plus exposées à ces violences sont les...

- ✓ Femmes
- ✓ Jeunes
- ✓ Habitantes des métropoles
- ✓ Personnes précaires
- ✓ Cumulant d'autres critères de discrimination (origine réelle ou supposée, orientation sexuelle, handicap...)

Données chiffrées : Défenseur des droits, 2014, Enquête sur le harcèlement sexuel au travail

Plus d'informations sur :
www.prst-occitanie.fr

